



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

22 novembre 2022

Bulletin officiel

Digitalisation de la publication des avis officiels

L'Etat du Valais a décidé de procéder à la digitalisation du Bulletin officiel. A partir du 1er mars 2023, les avis officiels des autorités seront publiés sur une plateforme électronique développée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et déjà utilisée par plusieurs cantons. A partir de cette date, les publications par voie électronique via cette plateforme feront foi. Sur cette dernière, la consultation, la recherche thématique et l'abonnement aux annonces en ligne sera gratuite. Pour les autorités, cette option permet également d'actualiser plus régulièrement les informations à disposition.

Le canton du Valais publie actuellement chaque semaine son bulletin officiel (BO). Afin de le recevoir, il est aujourd'hui nécessaire de souscrire un abonnement. A la suite de l'acceptation par le Grand Conseil d'un postulat demandant un libre accès au Bulletin officiel en ligne, la version PDF du BO de la semaine est actuellement disponible librement sur le site Internet de l'Etat du Valais.

Afin d'adapter la publication du BO aux nouvelles technologies et pour permettre une actualisation quotidienne de celui-ci, l'Etat du Valais prépare sa digitalisation pour le 1er mars 2023. A partir de cette date, seules les publications par voie électronique feront foi. Cette évolution fait suite au passage à la primauté électronique des actes législatifs, effective depuis le 1er août 2018. Afin de digitaliser le bulletin officiel, le Conseil d'Etat a choisi d'utiliser une plateforme déjà existante, portée par la Confédération et partagée entre plusieurs cantons. Cette option a pour avantage de mutualiser les efforts et permet de profiter des expériences déjà réalisées. Au niveau suisse, le nombre de cantons qui optent pour une solution digitalisée est en constante augmentation. Plus d'une dizaine d'entre eux ont, à ce stade, déjà opéré ce choix.

En plus de la consultation possible à toute heure et en tout lieu, ainsi que d'un confort de lecture grâce aux filtres de recherches, la digitalisation du Bulletin officiel permet d'offrir plus de souplesse dans la publication des différents avis ainsi qu'une actualisation plus régulière des informations à disposition. Pour les citoyens et les entreprises, la consultation, la recherche par thème ou par mot-clé ainsi que l'abonnement aux annonces en ligne sera gratuite. Cette évolution permet de faciliter l'accès à ces documents et correspond mieux aux nouvelles habitudes de leurs utilisateurs.

L'Etat du Valais a pris note de la volonté de l'imprimeur actuel du Bulletin officiel de proposer un produit imprimé privé, reprenant, à titre informatif, les avis publiés sur la plateforme électronique.

Personne de contact

Philipp Spoerri, Chancelier d'Etat, 027 606 21 12

